



LA METROPOLE,
C'EST VOUS !

Devenez membre
DU COLLÈGE DES HABITANTS !

Inscription du **1^{er} décembre 2023** au **15 janvier 2024**
sur www.metropolegrandparis.fr

POUR CANDIDATER



www.metropolegrandparis.fr

- > nos actions et projets
- > notre engagement au quotidien
- > participation citoyenne

CONDITIONS

- Avoir plus de 18 ans ;
- Habiter dans l'une des 131 communes métropolitaines ;
- Être inscrit sur les listes électorales ;
- Ne pas détenir de mandat politique ;
- Ne pas avoir été déjà membre du Conseil de développement.

TIRAGE AU SORT

Les candidatures recevables feront l'objet d'un tirage au sort dans le respect de la parité homme-femme et d'une répartition territoriale représentative. Tous les candidats seront informés du résultat de ce tirage au sort.

codev@metropolegrandparis.fr

www.metropolegrandparis.fr



DONNEZ VOTRE AVIS, FAITES DES RECOMMANDATIONS, IMAGINEZ LES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES DE DEMAIN.

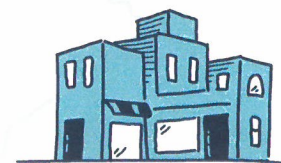
Le Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris est une instance de démocratie participative, dans laquelle des habitants et des personnalités qualifiées participent au débat public sur des sujets d'intérêt commun et métropolitain. La gouvernance du CoDev est assurée conjointement par son Président, Philippe PELLETIER, nommé par le Président de

la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, et Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au CoDev. Ensemble, ils participent à la nomination des personnalités qualifiées, proposent des sujets à traiter, et s'assurent du bon fonctionnement de l'instance. Le CoDev de la Métropole du Grand Paris est membre de la Coordination Nationale des Conseils de Développement.

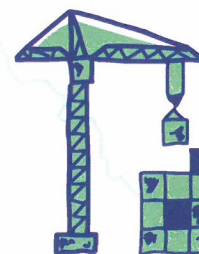
REJOIGNEZ LE CoDev !

En octobre 2023, le règlement intérieur du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris a été mis à jour pour augmenter le nombre des membres du collège des habitants. 24 nouveaux vont être recrutés, sur une base paritaire membres. Une campagne de recrutement est ainsi lancée du 1^{er} décembre 2023 au 15 janvier 2024 pour appeler les Métropolitains à se porter candidat.

LE CODEV TRAITE DE THÉMATIQUES LARGES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES MÉTROPOLITAINS :



**Attractivité,
cadre de vie et
développement
économique**



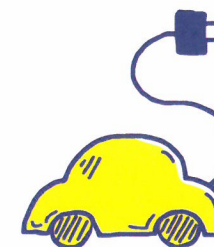
**Habitat, urbanisme
et aménagement
métropolitain**



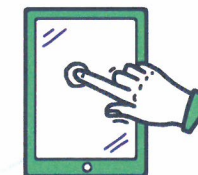
**Environnement,
transition écologique
et agriculture urbaine**



**Solidarité, prévention
et innovation sociale**



**Mobilités, transport
et logistique**



**Patrimoine, culture,
tourisme et numérique**